

**Conférence des
présidents d'université**

103, bld Saint Michel

75005 Paris

01 44 32 90 00

www.cpu.fr

Paris, le 12 octobre 2017

La CPU signe la charte pour l'efficacité énergétique et environnementale du parc tertiaire public et privé

La charte pour l'efficacité énergétique et environnementale du parc tertiaire public et privé est une dynamique initiée en 2013 par le Plan Bâtiment Durable*. Lancé en janvier 2009, le Plan Bâtiment Durable fédère un large réseau d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser la mise en œuvre des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale.

En signant la 'charte pour l'efficacité énergétique et environnementale du parc tertiaire public et privé – version 2017', la Conférence des Présidents d'Université réaffirme son engagement aux côtés de ses membres afin d'œuvrer en faveur de la transition énergétique des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le patrimoine et la transition énergétique représentent pour la Conférence deux sujets majeurs, objets de nombreux travaux, qui sont au cœur des préoccupations quotidiennes de ses établissements membres. Ils touchent directement leur capacité à innover, à s'adapter et à déterminer une vision pour l'université de demain.

Avec plus de 18,6 millions de m² dont plus d'un tiers relève du qualificatif de 'passoires énergétiques', la réhabilitation du parc universitaire, au regard de ses missions de formation, de recherche, d'innovation, de soutien aux activités économiques des territoires et de visibilité internationale, représente un enjeu déterminant pour les années à venir.

Le patrimoine universitaire constitue un puissant levier pour accélérer les progrès écologiques, scientifiques, sociaux, accroître les performances énergétiques et dynamiser l'activité économique. Cela suppose, pour les universités, de disposer des instruments réglementaires et budgétaires nécessaires à la poursuite de ces objectifs.

A travers leur campus, les universités sont à même de servir de laboratoires et de modèles d'innovations exploitables à plus larges échelles pour de nouvelles organisations urbaines.

A titre d'exemple, en 2016, le bâtiment Max Weber a été inauguré sur le campus de Nanterre : d'une surface de 5 600 m², il est majoritairement construit en bois et inclut des solutions très innovantes. Ses consommations énergétiques sont 5 fois plus faibles que les bâtiments historiques du campus. Ce bâtiment de type passif et sans climatisation se distingue également par le dispositif architectural

innovant de ventilation naturelle assistée et contrôlée qui lui permet d'atteindre des performances énergétiques très élevées en réduisant de façon drastique les consommations de ventilation mécanique que l'on trouve habituellement sur ce type de bâtiment à très basses consommations. Le bâtiment Max Weber est un ouvrage exceptionnel en particulier en raison de sa structure en bois qui stocke l'équivalent de ses émissions de CO2 jusqu'en 2090. Il répond donc déjà aux objectifs de neutralité carbone 2050.

La charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés vise à 'susciter un mouvement d'ensemble en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique, du bien-être des utilisateurs des locaux et de l'activité économique de la filière du bâtiment et de l'immobilier.' Avec près de 44% de la consommation d'énergie du pays, le bâtiment est le secteur économique le plus énergivore et génère près du quart des émissions nationales de gaz à effet de serre. Parmi l'ensemble du parc, le secteur tertiaire représente près d'un tiers des consommations pour seulement un quart des surfaces bâties.

Le 12 octobre 2017, cette démarche volontaire compte désormais 123 signataires dont 16 universités et la CPU :

Les premières universités signataires (entre 2015 et 2017) sont les suivantes : l'Université Paris Nanterre, l'Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand, l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, l'Université Paris Dauphine, l'Université de Poitiers, l'Université de Reims Champagne-Ardenne, l'Université de Rennes 1 et l'Université de Rennes 2. Elles se sont engagées suite à la présentation en 2015 de la charte par le Président du Plan Bâtiment durable, répondant à l'invitation de la CPU.

Les universités signataires ce 11 octobre 2017 aux côtés de la CPU sont : l'université de Nantes, la COMUE Université de Lyon, l'Université d'Evry Val d'Essonne, l'Université de Haute Alsace-Mulhouse, l'Université d'Angers, l'Université de Bordeaux et l'Université Paul -Valéry Montpellier 3.

Parmi les nouveautés 2017, la charte invite ses signataires à inclure dans leurs objectifs « la recherche de l'amélioration de l'empreinte carbone de leur parc. A cette occasion, ils pourront témoigner de la prise en compte des énergies renouvelables dans la performance énergétique et environnementale des bâtiments. Le périmètre et les éléments d'appréciation de cette analyse peuvent être définis librement, en visant une convergence progressive des démarches déjà engagées et en référence aux objectifs énoncés par l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. »

*<http://www.planbatimentdurable.fr/charte-pour-l-efficacite-energetique-des-batiments-r204.html>